

En Passant par les Dp

Questions FO – Réunion des Délégués du Personnel de Lorraine du 5 février 2015

1° Nous apprenons par bruits de couloirs que la gestion du courrier va être désormais confiée à une entreprise extérieure.

Qu'en est-il exactement ? Y aura t-il des changements dans la réception et le départ de nos courriers ? Lesquels ? Et à partir de quand ces changements seront ils effectifs ?

Réponse à la question 1 :

C'est une décision du pôle qui prendra effet le 28 février prochain.

TSC s'occupera de l'affranchissement, de livrer le courrier le matin, de le chercher à 17h le soir en même temps que les sacoches de Lille, Reims et Paris.

L'horaire d'arrivée du courrier le matin est en cours de négociation.

Il existe un problème au niveau de la livraison des journaux, ainsi que pour les envois en Chronopost ou en AR.

2° Au mois de janvier, il n'y a qu'une paie « cycle court » au lieu de deux habituellement, ce qui est lourd de conséquences pour la rémunération de la plupart des CDD.

Pourquoi ?

Réponse à la question 2 :

C'est le service GARH qui détermine les cycles de paie en fonction des contraintes rencontrées.

Une avance pouvait être versée aux intermittents intéressés (encore fallait-il le savoir !)

3° Les salariés bénéficiant d'une mesure individuelle vont-ils être prévenus par la direction ? Si oui quand ? A quel moment cette mesure individuelle sera-t-elle versée ? (CF mail du 6 octobre 2014 « en tout début d'année 2015 »)

Réponse à la question 3 :

C'est le N+1 qui se chargera de prévenir les personnes concernées.

Le versement s'effectuera sur la paie de mars 2015.

4° L'assistante de la locale de Metz n'a pas été remplacée le 22 et 23 janvier dernier sur une absence de CE planifiée, la direction ayant privilégié le remplacement d'une personne sur l'émission Lorraine Matin (dont l'arrêt maladie est reconduit depuis le mois de novembre) par la seule personne formée à l'ensemble des fonctions d'assistante de locale.

La situation risque de se représenter.

Le non remplacement de l'assistante, déjà signalé à de nombreuses reprises à cette instance, occasionne un mauvais fonctionnement de la Locale (fabrication en mode dégradé, toute la partie liée à l'édition reportée sur des collègues à Nancy).

L'assistante à son retour doit traiter tous les documents administratifs restés en attente sur son bureau ; les plannings non affichés, le planning des matériels et véhicules non effectué.

Les absences répétées de l'assistante pour exercer ses différents mandats doivent être pris au sérieux par la direction.

Quel dispositif la direction propose-t-elle pour résoudre enfin ce problème?

Réponse à la question 4 :

Olivier Brumelot campe sur ses positions à privilégier l'antenne : entre une émission de 52 mn et une locale, il a fait son choix !

Il rappelle le dispositif de remplacement mis en place, à savoir que c'est la secrétaire du CAT/BRI qui doit effectuer les remplacements à Metz...et que si l'assistante d'émission est aussi absente, alors, la secrétaire du CAT prend en charge l'émission Lorraine Matin ; et c'est une scripte qui reprend le conducteur de Metz.

La direction assure que 2 personnes vont être formées début mars.

Les élus CGT et CGC ont insisté sur le fait que ce problème de remplacement prend de l'ampleur (une question par syndicat) et qu'il est urgent de trouver une solution pérenne.

La direction précise que le problème s'est amplifié depuis les absences accrues de l'assistante de Metz.

Les 3 syndicats font remarquer que ces absences sont liées à un résultat d'élections qui est connu depuis le 14 octobre, et que rien n'a été entrepris depuis cette date.

Question orale :

Une personne intérimaire peut-elle être formée au poste d'assistante d'émission ?

Réponse à la question orale :

C'est un NON catégorique de la Direction, qui affirme que les intérimaires ne peuvent être formés à des métiers techniques.